

ASSEMBLÉE NATIONALE

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 668

présenté par
M. Vicot et M. Caure

ARTICLE 19

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.